

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 25 janvier 2007, a adopté le règlement suivant :

RCG 07-004 Règlement autorisant un emprunt de 59 500 000 \$ pour la réalisation des travaux municipaux pour le centre universitaire de santé McGill sur le site Glen, la mise en place et les activités du bureau de projet qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 22 février 2007.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 2 mars 2007

Le greffier par intérim de la Ville,
M^e Yves Saindon